

Paieiment

Le Loyer est prélevé automatiquement sur le compte bancaire.

A cette fin, le Client complète le mandat de prélèvement joint et en informe sa banque.

Le Client reconnaît que le prélèvement devra être mis en place et le premier loyer payé avant toute livraison des Equipements et Matériels

3. Commande

La signature du Bon de commande par le Client et par TIM SPORTS vaut Commande ferme et définitive, et par conséquent acceptation du Loyer et de la Location tels qu'indiqués sur le présent Bon de commande ainsi qu'acceptation des Conditions Générales de Vente (CGL) par le Client.

Fait en deux exemplaires

Le : 16/ 12 / 2024

A : Paris

TIM SPORTS

Nom Prénom : Blanc Jérôme

Qualité : Président

Signature / Cachet :

TIM SPORTS SAS

41 rue Greffulhe 92300 Levallois

RCS de Nanterre; 878 496 736

SIRET: 878 496 736 00017

TVA Intracommunautaire :FR 26878496736

Le Client

Nom Prénom : L. FERAUD

Qualité : COO

Signature / Cachet :